

DÉCLARATION DE POLICE PERDUE

- Servez-vous de cette formule pour informer BMO Société d'assurance-vie (BMO Assurance) que votre police a été perdue ou détruite et que vous en demandez un double.
- Si la police est cédée en garantie, un double de la police NE PEUT être émis au cessionnaire.
- S'il est impossible de produire un double, un sommaire de la police sera fourni gratuitement.
- Nous nous réservons le droit de facturer un frais administratif de 50,00 \$ suite à cette demande.

Section A – Renseignements sur la police

Numéro de la police	Nom du titulaire de la police	Date de naissance (jj/mmm/aaaa)
Nom de l'assuré(e)		Date de naissance (jj/mmm/aaaa)
Numéro de téléphone	Adresse courriel	

Section B – Demande de double de la police

Veillez choisir l'une des options suivantes :

- Je certifie/nous certifions que la police a été perdue ou détruite et demande/demandons l'émission d'un double de la police.
- Veuillez envoyer sans frais un sommaire de la police.

Section C – Signatures

En apposant votre signature ci-dessous :

- vous déclarez que si la police originale est retrouvée, le double sera retourné à BMO Société d'assurance-vie (BMO Assurance) aux fins d'annulation. Vous confirmez également que le double émis ne vise à créer aucune obligation nouvelle ou additionnelle et ne servira qu'à vérifier l'existence du contrat.

Province de signature	Date (JJ/MMM/AAAA)	Signature	Nom en caractères d'imprimerie
		Titulaire de la police n° 1 et titre (le cas échéant) X	
		Titulaire de la police n° 2 et titre (le cas échéant) X	